

1976.

DÉPÔT

16-7251



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'enseignement
élémentaire et secondaire

Service de mesure et évaluation

Fascicule

1

UQAM, PK-4950
Consultation sur place seulement
Laboratoire de didactique
des mathématiques

INTRODUCTION
À LA
MESURE
ET À
L'ÉVALUATION

UNIVERSITÉ
CENTRE DE DOCUMENTATION
BIBLIOTHÈQUE

Z 2.1-16-4251 16-7851 ex.1

**Direction générale de l'enseignement
élémentaire et secondaire**

Fascicule

1

INTRODUCTION
À LA
MESURE
ET À
L'ÉVALUATION

Publié par le service général des communications
du ministère de l'Éducation
Québec 1976

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Éléments de catalogage avant publication

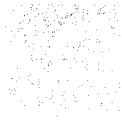
Québec (Province) Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire. Service de mesure et d'évaluation.

Guide docimologique / Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, [Service de mesure et d'évaluation]. — Québec: Service général des communications, Ministère de l'éducation,

I. Titre.

Fascicule I: Introduction à la mesure et à l'évaluation. — ([Document; no] 16-7251)

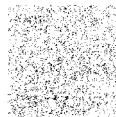
1. Programmes d'études — Québec (Province) — Évaluation. I. Titre.
E3E54A15/D6-7251



Sommaire

Préambule.	2
1. Introduction.	3
2. Distinctions entre mesure et évaluation.	4
3. Distinctions entre instruments de mesure et instruments d'évaluation.	8
4. Évaluation normative et évaluation critériée	9
5. Les termes « continu », « ponctuel » et « global » en mesure et évaluation.	13

Préambule



Ce fascicule est le premier d'une série de documents qui visent à informer sur la mesure et l'évaluation. L'ensemble de ces fascicules forme ce qu'il est convenu d'appeler un guide docimologique. Ce guide s'adresse à toute personne qui, dans le milieu scolaire, est touchée de près ou de loin par la mesure et l'évaluation. Chaque fascicule de ce guide étudie un aspect particulier de la mesure et de l'évaluation.

La mesure et l'évaluation constituent des outils indispensables pour améliorer l'action éducative des enseignants. Aussi le guide a-t-il été conçu plus particulièrement pour eux. Malgré l'aridité occasionnelle du sujet abordé, l'information contenue dans ce guide sera donc traitée de la façon la plus concrète possible, sans toutefois sacrifier la précision scientifique.

Le contenu du guide ne constitue pas une directive ou une politique du ministère. C'est pourquoi tous les usagers de ce guide sont invités à fournir des commentaires pour améliorer le contenu des fascicules; par ailleurs, chacun d'eux sera constamment mis à jour selon l'évolution de la science de la mesure et de l'évaluation.

Introduction

à la mesure et à l'évaluation

1. Introduction

Aujourd'hui, dans le milieu scolaire, on parle de plus en plus de mesure et d'évaluation, non seulement en ce qui a trait aux élèves mais également en ce qui touche le fonctionnement administratif et pédagogique des agents et des organismes d'enseignement.

Bien sûr, les aspects de contrôle et de vérification du niveau de réalisation des objectifs sont contenus dans le concept d'évaluation; d'autre part, tout processus d'évaluation contient l'idée de relance qui permet le dynamisme nécessaire à l'orientation et à l'amélioration d'une tâche. C'est cet aspect de la mesure et de l'évaluation qui est souvent oublié et qu'il faut mettre en évidence. Il est, en effet, nécessaire que les résultats de la mesure et les jugements portés lors de l'évaluation servent à prendre les meilleures décisions possibles quant à l'amorce ou à la poursuite d'une opération.

Dans le domaine scolaire, des décisions peuvent être prises, par exemple, en regard:

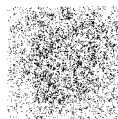
- du choix de cours ou d'activités les plus appropriés aux élèves,
- de la modification des activités d'apprentissage pour mieux répondre aux besoins des élèves,
- d'activités pédagogiques correctives à générer,



- du cheminement de l'élève selon ses intérêts et ses capacités,
- de la promotion des élèves,
- de la mise en place d'un type d'organisation scolaire favorisant le mieux l'apprentissage des élèves,
- du choix de méthodes d'enseignement et de moyens d'apprentissage les plus valables,
- des moyens utilisés par les organismes pour réaliser les objectifs fixés,
- des ressources utilisées, des structures mises en place et du fonctionnement administratif adopté par les organismes en vue de la réalisation de leurs objectifs.

Le but du présent fascicule est d'établir des distinctions de base nécessaires à la compréhension de la mesure et de l'évaluation. Dans une première partie, il présente la définition générale de la mesure et de l'évaluation; en second lieu, il établit la différence entre instrument de mesure et instrument d'évaluation; en troisième lieu, il discerne la mesure normative de la mesure critériée; enfin, il établit le sens des termes évaluation continue, évaluation globale et évaluation ponctuelle.

2. Distinctions entre mesure et évaluation



Dans le domaine scolaire, la mesure et l'évaluation ont deux objets principaux: les élèves d'une part et les organismes scolaires d'autre part. Dans le cas des élèves, la mesure et l'évaluation touchent leur rendement scolaire et leur développement général ou l'un des deux tandis que, dans le cas des organismes, elles peuvent porter sur leur fonctionnement pédagogique et administratif ou l'un des deux. Conformément au but général du présent guide qui est celui de la docimologie, et compte-tenu d'autre part de la définition que Larousse présente de la docimologie en termes « d'étude des examens et des concours en vue d'en améliorer les conditions et les structures », nous nous attarderons surtout dans l'ensemble des fascicules à traiter de ce qui touche le rendement scolaire et le développement général des élèves. D'ailleurs, les développements, en ce qui a trait particulièrement à l'évaluation du fonctionnement des organismes, sont trop peu nombreux et pas assez concluants pour en faire état actuellement. *

La mesure

Dans le domaine scolaire, la mesure consiste en toute activité qui vise à recueillir des résultats ou autres indices relatifs à diverses performances ou opérations. Dans le cadre du présent document ces indices ont trait au rendement scolaire et au développement général des élèves.

Le « **rendement scolaire** » a trait aux disciplines qui constituent les programmes d'études comme, par exemple, le français, les mathématiques, l'histoire, la biologie, etc.

* Les informations contenues dans tous les fascicules du guide docimologique porteront uniquement sur le rendement scolaire et le développement général des élèves.

Le « **développement général** » recouvre principalement le fonctionnement intellectuel, les aptitudes, les intérêts et le développement physique.

Pour tenter d'expliquer davantage le sens de la définition donnée au mot mesure, il est peut être utile d'ajouter que toute opération permettant d'obtenir un résultat ou tout autre indice au sujet de la performance d'un ou de plusieurs élèves est une opération de mesure. Une telle opération consiste généralement à associer des symboles à des objets, à des événements ou à des personnes selon des règles précises.

*Exemples: Marie est âgée de 15 ans.
La table a deux mètres de long.*

Dans le premier cas, on a mesuré l'âge de Marie et on lui a associé le symbole 15; l'unité de mesure, en l'occurrence l'année, et le symbole 15 constituent le résultat de la mesure: 15 ans. Dans le deuxième, on a associé le symbole 2 à la longueur de la table; l'unité de mesure, qui est alors le mètre, et le symbole 2 représentent le résultat de la mesure: 2 mètres. On se rend compte que le résultat de la mesure dans ces deux exemples est purement descriptif.

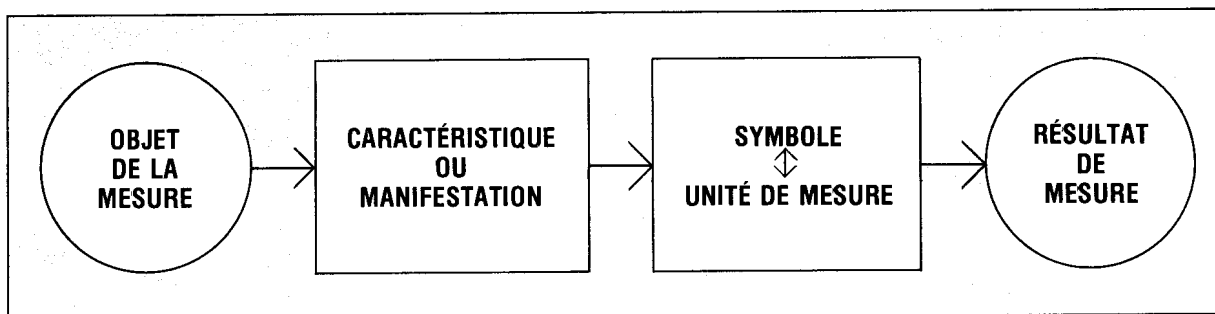
Dans le domaine de la mesure, une des règles à suivre est la détermination d'une unité de mesure. En éducation, la détermination d'unités de mesure claires et précises comme l'année ou le mètre est une chose difficile à réaliser. Par exemple, un résultat de 80 points sur une possibilité de 100 points, à une épreuve de rendement, cause des problèmes d'interprétation au moment de l'évaluation; le « point » n'étant pas une unité de mesure comme telle et ses limites étant très difficiles à identifier, comparativement à l'année ou au mètre employés dans les exemples cités

plus haut. En effet, quand on fait la somme des points obtenus par un étudiant à une épreuve, on n'additionne pas des choses qui sont nécessairement d'égale valeur.

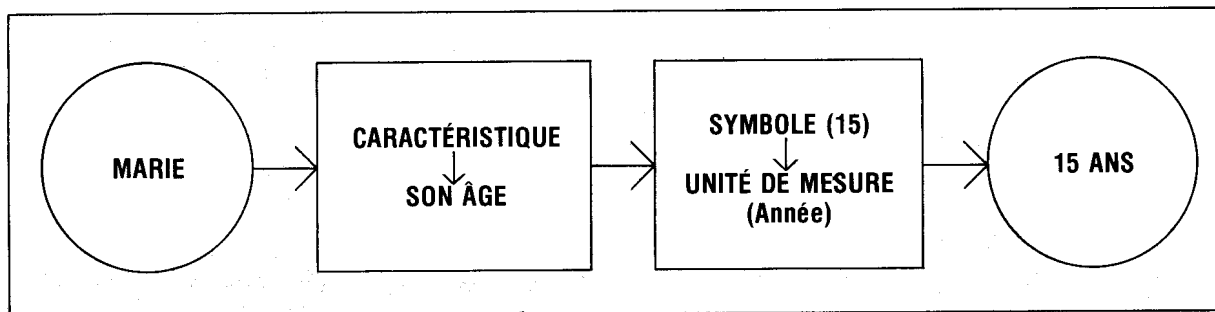
Les difficultés rencontrées pour déterminer des unités de mesure en éducation se rattachent au fait que toute mesure du développement général des élèves et de leur rendement scolaire est indirecte et relative. **Indirecte**, car on ne mesure pas l'objet lui-même, mais sa manifestation ou ses caractéristiques; en

effet, les résultats de rendement scolaire ou de développement général d'un élève ne découlent pas de la mesure de l'élève lui-même mais plutôt de ses performances à différentes épreuves. **Relative**, d'abord parce qu'elle est indirecte et ensuite parce qu'on ne peut pas tenir compte de toutes les possibilités d'un élève. Par exemple, il y a bien des ressources de l'élève qui ne sont pas mesurées dans un examen, et même si un élève n'a aucune réussite à cet examen, cela ne signifie pas nécessairement une absence totale de performance.

Mesure



Exemple



L'évaluation

L'évaluation consiste en toute activité qui vise à analyser et à interpréter des résultats ou des indices provenant de la mesure afin de produire de meilleures décisions.

En d'autres mots, évaluer c'est accorder une valeur à un résultat en le situant par rapport à un critère ou à une norme. Pour évaluer, il faut donc posséder le résultat de la mesure et avoir aussi un critère ou une norme de comparaison afin de situer ce résultat dans un cadre de référence. L'information obtenue grâce au résultat de la mesure et le jugement porté lors de l'évaluation doivent servir à prendre une meilleure décision relativement à diverses situations dont le progrès de l'élève quant à son apprentissage ou à son développement général.

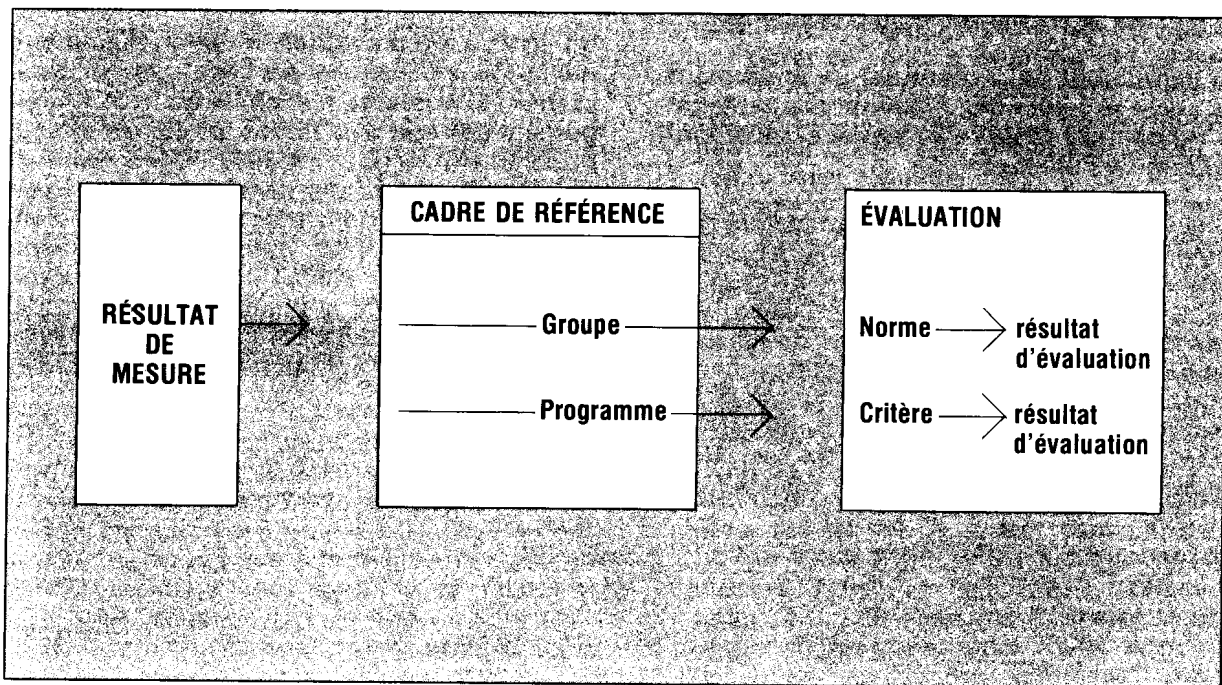
Par exemple, à partir du résultat de mesure: « Marie a 15 ans », on peut juger qu'elle est *jeune* par rapport à l'ensemble de la population parce que ce cadre de référence qu'est l'ensemble de la population est bien connu.

Ce jugement est un résultat d'évaluation. En éducation, tout comme l'unité de mesure, le cadre de référence est parfois difficile à déterminer.

Par contre, lorsqu'il s'agit de situer l'élève dans un groupe donné, suite à un ou des résultats de mesure, le cadre de référence, le groupe, est relativement facile à déterminer, de même que les normes, telles la moyenne ou l'écart type, qui permettent une interprétation plus éclairée des résultats. D'un autre côté, lorsque le cadre de référence est le programme d'études à travers lequel un élève doit cheminer, les techniques qui permettent de bien identifier ce cadre de référence sont moins connues parce que plus nouvelles.

À la lumière de résultats obtenus par une mesure bien faite, on peut porter des jugements et produire ainsi des résultats d'évaluation. Il devient alors possible de prendre, au sujet des élèves, des décisions qui sont étayées par des informations plus circonstanciées que les décisions qui sont prises directement à la suite de simples jugements de valeur.

Évaluation



** Un exemple approprié à chaque type de cadre de référence sera donné plus loin.*

3. Distinctions entre instruments de mesure et instruments d'évaluation

Tout comme il existe des distinctions entre la mesure et l'évaluation, il existe également des distinctions entre les instruments de mesure et les instruments d'évaluation.

Un instrument de mesure est un instrument qui sert à produire des résultats relativement au rendement scolaire ou au développement général des élèves.

Ainsi un examen oral ou écrit, un test de rendement scolaire ou de fonctionnement intellectuel, une observation par le professeur d'une performance pratique de l'élève, sont tous des exemples d'instruments de mesure. Dans un document à venir, des distinctions appropriées entre différents instruments de mesure seront apportées. Il sera traité des différences entre un examen et un test ainsi qu'entre certains types de tests, tels les tests

de rendement, de classement, diagnostics, de compétence, d'aptitudes, de fonctionnement intellectuel et des inventaires d'intérêts.

Un instrument d'évaluation est un document utilisé pour consigner les résultats qui concernent le rendement scolaire ou le développement général des élèves, et qui est conçu principalement pour faciliter l'interprétation de ces résultats. Les instruments d'évaluation peuvent prendre diverses formes selon les besoins; les plus utilisés actuellement dans le système scolaire au Québec sont entre autres: la fiche d'auto-appréciation de l'élève, la feuille de route de l'élève, le bulletin scolaire.

4. Évaluation normative et évaluation critériée

On mesure pour obtenir des résultats et on évalue pour porter un jugement sur ces résultats dans le but de prendre une décision. Pour évaluer, comme il a été dit précédemment, il est nécessaire de pouvoir situer les résultats obtenus dans un cadre de référence. Dans le domaine scolaire, deux types de cadre de référence sont généralement reconnus. Un premier type de cadre de référence est le *groupe d'élèves* auxquels appartiennent les résultats qui doivent être évalués; un deuxième type de cadre de référence est l'ensemble des objectifs et des activités d'apprentissage à réaliser.

C'est à partir de ces deux types de cadre de référence que l'on doit parler de type d'évaluation: soit l'évaluation normative et l'évaluation critériée, car les termes « normatif » et « critérié » font plutôt référence à la manière dont le jugement est porté au sujet d'un résultat ou d'un ensemble de résultats plutôt qu'au résultat lui-même. On parle de mesure normative ou de mesure critériée en désignant les instruments utilisés dans l'un ou l'autre processus. Aussi devrait-on parler d'instruments de mesure produisant des résultats dont l'évaluation sera ou normative ou critériée. Bien entendu, il y a des distinctions, au niveau de l'élaboration, entre un instrument de mesure de type normatif et un autre de type critérié.

L'évaluation normative *(Sommaire)*

L'évaluation normative, de loin la plus utilisée, permet de comparer la performance d'un individu avec celle des autres individus de son groupe à une même épreuve.

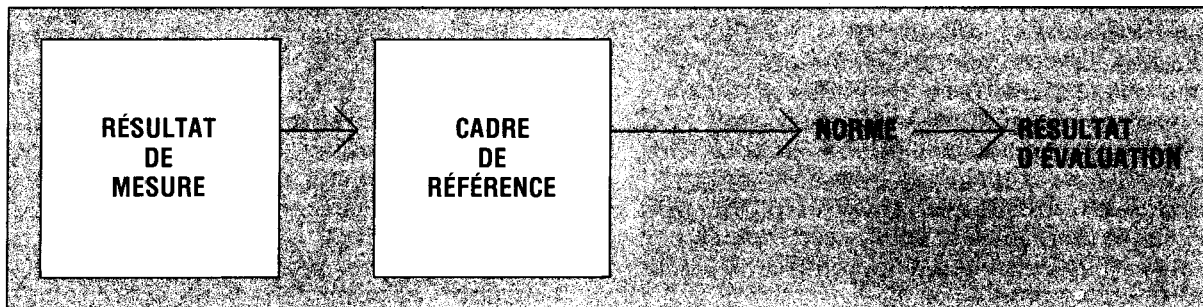
Elle situe l'individu dans un groupe particulier et se traduit habituellement par des indices exprimés en rangs centiles, en stanines etc. Le rang centile et le stanine sont des indices statistiques au sujet desquels des

explications seront données dans des documents à venir. Comment interpréter une note brute de 75%? Ce résultat doit-il être considéré comme étant fort, moyen ou faible? Pour se prononcer, il faut absolument comparer ce score à ceux des autres élèves, à la même épreuve. De plus, deux notes identiques à deux épreuves différentes ne signifient pas qu'elles sont d'égale valeur; tout dépend des résultats obtenus par le groupe à chacune de ces épreuves. Pour comparer ces deux résultats, on peut effectuer une transformation qui permet de les situer l'un par rapport à l'autre dans le groupe en question.

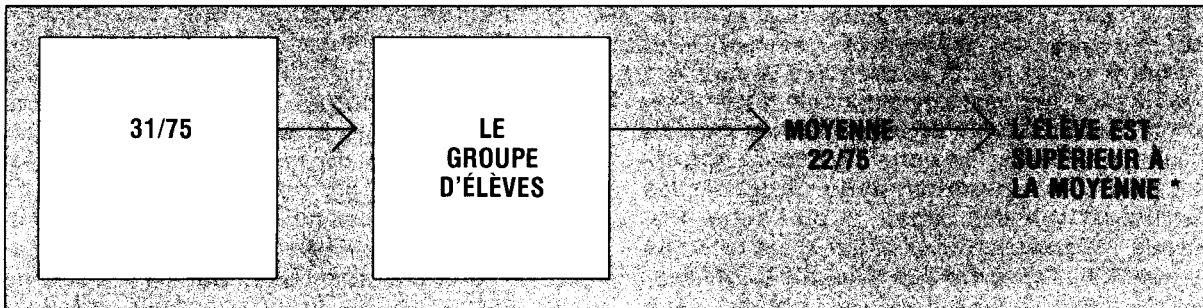
Déclarer qu'un individu court rapidement, qu'il est fort, qu'il est grand, c'est porter un jugement qui prend sa valeur en fonction d'un point de repère connu. Mais dans le domaine de l'apprentissage et du développement général, les points de repère sont parfois difficiles à identifier pour chaque domaine mesuré. Ainsi, on ne connaît pas précisément l'aptitude moyenne à réparer le carburateur d'une automobile. Dans le domaine des aptitudes, du fonctionnement intellectuel et même du rendement scolaire, les résultats bruts en tant que tels sont peu révélateurs. Savoir qu'un élève a répondu correctement à 31 questions sur 75 dans un test d'aptitude ou de fonctionnement intellectuel signifie peu de chose. Cependant, savoir qu'en moyenne, les autres élèves du même groupe ont répondu correctement à 22 questions devient plus révélateur. Si, par surcroît, on ajoute le rang centile ou le stanine, l'information est encore plus complète.

TÉL. UNIVERSITÉ
CENTRE DE DOCUMENTATION
BIBLIOTHÈQUE

Évaluation normative



Exemple



* Dans un fascicule à venir qui traitera de différents indices statistiques, ce résultat d'évaluation sera précisé davantage.

L'évaluation critériée *(processus)*

Le but premier de l'évaluation critériée est d'établir le niveau d'apprentissage d'un élève en regard des objectifs poursuivis, plutôt que par référence à un groupe.

Elle ne sert surtout que dans le domaine des apprentissages scolaires. L'évaluation crité-

riée ne vise donc pas d'abord à situer le rendement d'un élève en relation avec le rendement des autres élèves, comme c'est le cas pour l'évaluation normative.

L'évaluation critériée permet de déterminer non seulement quel élève a besoin d'un en-

seignement correctif, mais également en quoi il en a besoin. L'évaluation critériée exige au départ deux opérations principales:

1 — la formulation d'objectifs d'apprentissage;

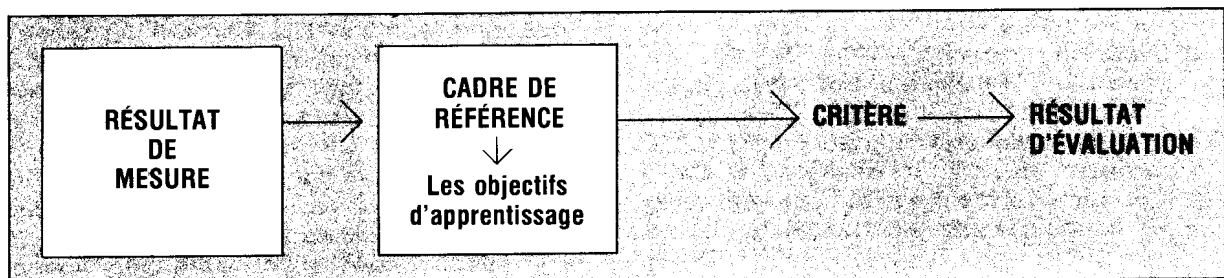
(*) Exemple d'objectif:

l'élève sera capable d'additionner des nombres à deux chiffres sans retenue. (critère: 17/20).

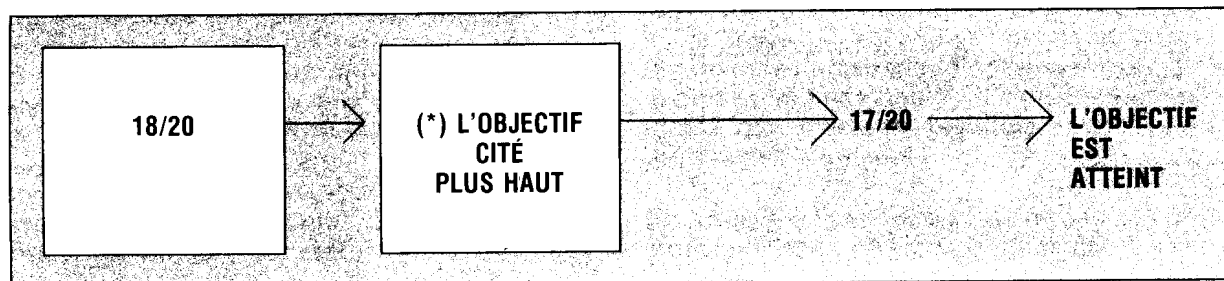
2 — la préparation d'épreuves de type critérié qui permettent de vérifier le niveau de réalisation de chacun de ces objectifs.

Ainsi, l'évaluation critériée, encore peu utilisée, conduirait d'abord à des décisions de l'ordre de l'apprentissage spécifique de l'élève et de son cheminement progressif; l'évaluation normative conduirait à des décisions de l'ordre de l'apprentissage en général et également de l'ordre du classement, des promotions, de la certification. Il est cependant très important de noter que ces deux types d'évaluation ne s'excluent pas, ils se complètent.

Évaluation critériée



Exemple



D'autres distinctions peuvent être faites au sujet de ces deux types d'évaluation et des instruments de mesure et d'évaluation propres à chacun d'eux. Des documents à venir, traitant en particulier de ces deux types d'évaluation, contiendront des précisions à ce sujet et conduiront aux explications nécessaires à la compréhension de l'évaluation formative et de l'évaluation sommative qui, en tant que **systèmes** d'évaluation, impliquent l'évaluation normative et l'évaluation critériée.

C'est, en effet, au moment où des décisions d'ordre normatif ou critérié sont vues en tant qu'**ensemble de décisions** qu'on peut parler de système d'évaluation. On parle alors d'évaluation formative, lorsqu'il est question du cheminement d'un élève dans son programme, et d'évaluation sommative, lorsqu'il est question de décisions relatives à la fin d'une étape importante comme la promotion, l'attestation d'études, la certification.

5. Les termes « continu », « ponctuel » et « global » en mesure et évaluation

Les trois termes, « continu », « ponctuel » et « global » ne s'appliquent pas à un type d'instruments, ni à des formes de mesure et d'évaluation différentes de l'évaluation critériée et de l'évaluation normative. Ils font uniquement référence à des principes généraux en mesure et évaluation qui portent sur la fréquence dans l'application de la mesure et de l'évaluation et sur l'étendue des domaines évalués.

Mesure continue et mesure ponctuelle

La mesure appliquée de façon continue est celle qui est réalisée fréquemment afin de suivre de façon régulière le cheminement de chaque élève. Il s'agit donc surtout d'une notion de fréquence.

La mesure appliquée de façon ponctuelle est celle qui est réalisée à un moment particulier du processus d'apprentissage de l'élève comme, par exemple, à la fin d'une année scolaire. Les examens mensuels ou semestriels et les tests standardisés sont également des mesures qu'on peut dire ponctuelles.

Qu'elle soit dite continue ou ponctuelle, la mesure peut être réalisée à l'aide d'instruments de type critérié ou de type normatif. Tout dépend du genre de décision désirée. S'il s'agit d'essayer de déceler une faille dans un apprentissage scolaire très spécifique, un instrument critérié sera préférable. S'il s'agit de déceler des aptitudes, un instrument normatif sera probablement plus approprié. Compte tenu des domaines à mesurer et des décisions en cause, les instruments varieront. Cependant un fait demeure, plus il y a de résultats à considérer, plus les chances d'être bien renseigné augmentent, et plus la décision a de chances d'être juste et valable.

Évaluation continue, ponctuelle et globale

Ce qui importe dans un processus d'évaluation d'un élève, c'est de prendre une décision qui s'appuie sur un ensemble de résultats susceptibles de renseigner le mieux possible au sujet de cet élève et de lui rendre justice.

L'évaluation continue repose sur la considération suivie de nombreux résultats de mesure ou sur des appréciations multiples de plusieurs performances des élèves. L'évaluation ponctuelle implique la considération d'un résultat à un moment bien précis. Il en est ainsi de la considération d'un résultat de tests d'aptitudes ou d'une épreuve diagnostique. L'évaluation globale porte sur des résultats ayant trait à des disciplines différentes et au développement général de l'élève. Au moment de prendre des décisions importantes au sujet du cheminement d'un élève, plus les résultats portent sur des domaines différents et plus ces résultats sont nombreux, plus équitable aussi pourra être la décision.

Il faut bien remarquer que l'évaluation faite à l'aide d'un grand nombre de résultats ne garantit pas nécessairement la valeur de la décision qui découle de cette évaluation. Ce qui est d'une importance fondamentale, c'est la valeur de l'instrument lui-même qui permet d'obtenir les résultats. Dans certains cas, le résultat à un seul instrument, préparé de façon scientifique, peut être plus utile qu'un ensemble de notes provenant d'épreuves disparates et plus ou moins valables. Il n'en demeure pas moins que plusieurs résultats valables sont préférables à un seul.

En somme, on peut dire qu'au niveau des principes généraux on parle de mesure et d'éva-

luation ponctuelle, continue et globale. Les instruments critériés et normatifs répondent à des situations particulières; ils sont com-

plémentaires et permettent de produire un ensemble de résultats à considérer dans un processus d'évaluation.

Prochain fascicule

Le prochain fascicule traitera de la formulation d'objectifs, car pour mesurer et évaluer, il faut bien identifier les phénomènes qui font l'objet de la mesure et de l'évaluation.

